Règlement du Championnat Romand Junior Series (CRJS)

Règlement 2021

Version 4 (07.03.2021)













SOMMAIRE

Partie 0	Introduction	3
Partie 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1	Lieu	4
1.2	Date	4
1.3	Mode de série	4
1.4	Attribution des tournois	4
1.5	Participants	4
1.6	Disciplines	4
1.7	Possibilités de sur-classement	4
1.8	Ranking de la série	4
Partie 2	TOURNOIS DE QUALIFICATION	6
2.1	Mode de tournoi	6
2.2	Conditions de participation	6
2.3	Directives de mise en œuvre	6
Partie 3	FINALES DU CHAMPIONNAT ROMAND JUNIOR	8
3.1	Conditions de participation	8
3.2	Mode de tournoi	8
3.3	Directives de mise en œuvre	8











Partie 0 Introduction

Les 5 régions romandes (ACGB, AFB, AOB, AVB, AVcB) représentées par leurs responsables respectifs, édictent tous les règlements nécessaires.

Dans le but de simplifier la lecture, seule la forme masculine a été choisie pour les termes « participant » et « joueur », la forme féminine est implicite.

Le Règlement des tournois Swiss Badminton s'applique aux tournois officiels. En outre, les dispositions du présent règlement viennent compléter celles de Swiss Badminton.











Partie 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Lieu

1.1.1 Les tournois des Championnat Romand Juniors Series sont organisés en Suisse romande.

1.2 Date

- 1.2.1 La saison du Championnat Romand Juniors Series s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- 1.2.2 Les tournois ont lieu les weekends (Samedi/Dimanche).

1.3 Mode de série

1.3.1 Le Championnat romand Junior Series se composent d'un minimum de cinq tournois qualificatifs et d'un tournoi final, les Finales du Championnat romand Junior.

1.4 Attribution des tournois

1.4.1 Les 5 régions participantes sont les organisatrices des Championnat Romand Juniors Series. Chaque région organise au minimum une étape des Championnat Romand Juniors Series et peut en déléguer l'organisation à un de ses clubs membres.

1.5 Participants

- 1.5.1 Le Championnat romand Junior Series s'adressent aux catégories d'âge U11, U13, U15 et U17-U19 (catégorie unique), définies par Swiss Badminton
- 1.5.2 Les joueurs possédant une affiliation junior Swiss Badminton sont admis pour le Championnat romand Junior Series. Pour les Finales du Championnat Romand Junior Series, seuls les joueurs affiliés à un club d'une des 5 régions participantes seront admis.

1.6 Disciplines

1.6.1 Simple, double et mixte selon la possibilité des régions organisatrices.

1.7 Possibilités de sur-classement

- 1.7.1 Le participant joue dans sa catégorie d'âge correspondante ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (« simple sur-classement » au maximum)
- 1.7.2 Si deux joueurs d'une catégorie d'âge différente jouent ensemble en double ou en mixte, ils devront jouer pour cette discipline dans la catégorie d'âge du joueur le plus âgé des deux ou dans une catégorie plus haute (l'autorisation prévue au point 1.7.1 s'applique également).

1.8 Ranking de la série

- 1.8.1 Les régions mettent en place un classement indépendant pour le Championnat romand Junior Series dans toutes les catégories. Ce classement sert à déterminer les participants aux Finales du Championnat romand Junior.
- 1.8.2 Au maximum les trois meilleurs résultats sont pris en compte pour le ranking de la série.











- 1.8.3 Le principe de calcul des points du ranking est basé sur une mise à jour continue durant la saison (du 1er janvier au 31 décembre). Le nouveau total de points est actualisé pour chaque discipline après chaque tournoi de la série.
- 1.8.4 Les points pour le ranking de la série sont attribués en fonction de la répartition des points en tournoi selon le règlement de classement et ranking de Swiss Badminton.
- 1.8.5 Tous les tournois et leurs résultats comptent également pour le ranking Swiss Badminton (les têtes de série pour les tournois du Championnat Romand Junior Series seront établies sur la base du ranking Swiss Badminton).











Partie 2 TOURNOIS DE QUALIFICATION

2.1 Mode de tournoi

- 2.1.1 Le mode de tournoi doit être déterminé en concertation avec l'Association régionale concernée sur la base du nombre de participants.
- 2.1.2 L'annonce du tournoi, le tirage au sort et les horaires doivent être soumis à l'Association régionale concernée avant d'être publiés.
- 2.1.3 Les tableaux sont élaborés de façon que chaque joueur puisse jouer au moins deux matchs par discipline de double ou mixte et au moins trois matchs en simple.
- 2.1.4 La participation minimale pour une catégorie est de quatre joueurs en simple et de quatre paires en double et mixte.

2.2 Conditions de participation

- 2.2.1 Des nombres maximums de joueurs admis peuvent être mis en place selon la capacité d'accueil des salles qui accueillent les tournois. En cas d'inscriptions supplémentaires, des listes d'attente seront mises en place.
- 2.2.2 En cas de nombre d'inscriptions excédant le nombre maximum de participants mentionné dans l'annonce du tournoi, les inscriptions seront prises en compte selon les 2 critères suivants :
 - 1^{er} critère : les joueurs licenciés dans les clubs des régions organisatrices seront prioritaires sur les joueurs licenciés dans des club d'autres régions.
 - 2^{ème} critère : prise en compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Plus on s'inscrit tôt, plus on a de chance de pouvoir jouer !
- 2.2.3 Les têtes de série sont définies selon le ranking de Swiss Badminton. Leur nombre et leur répartition dépendent du nombre de participants selon le règlement des tournois de Swiss Badminton

2.3 Directives de mise en œuvre

- 2.3.1 Il doit être indiqué dans le nom du tournoi que celui-ci appartient au Championnat romand Junior Series (CRJS)
- 2.3.2 La promotion et couverture médiatique pour le Championnat romand Junior Series et leurs finales seront effectués via les canaux de communication des régions et des organisateurs de tournois.
- 2.3.3 Il est conseillé d'utiliser un tableau de score pour compter les points de chaque match. En fonction de l'horaire, il serait par exemple possible que le perdant compte les points pour le match suivant sur son terrain ou que des bénévoles (par ex. des juniors du club organisateur) soient engagés. Pour chaque finale, il est obligatoire d'avoir un tableau de score pour compter les points.
- 2.3.4 Les « filets non continus » sont à privilégier (un fil est tendu sur toute la largeur de la salle mais un filet indépendant par terrain y est suspendu). Dans tous les cas, il est conseillé que les bords du terrain doivent être marqués à l'aide de piquets.











- 2.3.5 À partir des demi-finales, les matchs sont spécialement annoncés et il est conseillé qu'ils soient disputés sur un terrain central.
- 2.3.6 Les frais d'inscription aux tournois sont de CHF 10 par personne en simple et de CHF 5 par personne en double et en mixte.
- 2.3.7 Il est conseillé à l'organisateur du tournoi de fournir les volants pour les finales.
- 2.3.8 Les cérémonies de remise des prix doivent avoir lieu dans un cadre approprié.
- 2.3.9 L'organisateur du tournoi fournit des récompenses (par exemple des médailles, des prix en nature ou des bons selon les possibilités) aux joueurs terminant aux trois ou quatre premières places de chaque catégorie.











Partie 3 FINALES DU CHAMPIONNAT ROMAND JUNIOR

3.1 Conditions de participation

- 3.1.1 En simple, 16 joueurs par catégorie sont admis et 8 paires en double et en mixte.
- 3.1.2 Les 6 joueurs les mieux classés en simple par catégorie d'âge selon le ranking de la série et les 3 paires les mieux classées en double et en mixte par catégorie d'âge selon le ranking de la série, sont qualifiés pour les Finales du Championnat romand Junior.
- 3.1.3 Chacune des 5 régions participantes offre 2 Wild Cards par catégorie en simple et 1 par catégorie en double et en mixte. Si ces Wild Cards ne sont pas (ou pas toutes) distribuées, la place revient au joueur non-qualifié qui est le mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce que le nombre maximal de participants par catégorie soit atteint ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions.
- 3.1.4 Si un joueur renonce à sa participation ou ne peut pas l'honorer, il est remplacé par le joueur suivant dans le ranking de la série. Ce processus est répété jusqu'à ce que le nombre maximal de participants par catégorie soit atteint ou qu'il n'y ait plus de participants disponibles.

3.2 Mode de tournoi

3.2.1 Les Finales des Championnat Romand Juniors Series sont disputées selon le système de matchs de groupe suivis d'une phase à élimination directe, sauf si un autre mode est défini en concertation avec les régions.

3.3 Directives de mise en œuvre

- 3.3.1 La halle sera mise en place le plus professionnellement possible en concertation avec les régions
- 3.3.2 Il est conseillé d'utiliser un tableau de score pour compter les points de chaque match. En fonction de l'horaire, il serait par exemple possible que le perdant compte les points pour le match suivant sur son terrain ou que des bénévoles (par ex. des juniors du club organisateur) soient engagés. Pour les finales, il est obligatoire d'avoir un tableau de score pour compter les points.
- 3.3.3 Les « filets non continus » sont à privilégier (un fil est tendu sur toute la largeur de la salle mais un filet par terrain y est suspendu). Dans tous les cas, les bords du terrain doivent être marqués à l'aide de piquets.
- 3.3.4 À partir des demi-finales, les matchs sont spécialement annoncés et disputés sur un terrain central.
- 3.3.5 Les frais d'inscription au tournoi sont de CHF 10 par personne en simple et de CHF 5 par personne en double et en mixte.
- 3.3.6 Les organisateurs fournissent les volants pour les finales et sont invités à les fournir dès les demi-finales selon leurs possibilités.
- 3.3.7 Les cérémonies de remise des prix doivent avoir lieu dans un cadre approprié.
- 3.3.8 Les régions fournissent des prix en nature ou des bons aux joueurs terminant aux quatre premières places de chaque catégorie.